



Ça se passe à Dallet

Sommaire

Infos Municipales :

- Adhésion au SMTC
- Secrétariat
- Manifestation
- Environnement
- Compte-rendu du Conseil municipal des 19 et 30 juin 2017

Communication



**L'ARRIVEE DE
LIGNES
DU SMTC
SUR DALLE
DÈS LE 01/01/2018**

A compter du 1^{er} janvier 2018, la commune de Dallet intégrera le réseau de déplacement urbain de l'agglomération Clermontoise géré par le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC)

Les services :

- ▶ Les transports scolaires actuellement à destination du collège de Lempdes et du lycée de Cournon seront repris par le SMTC et **ouvert à tous**,
- ▶ La ligne 9 Mezel, Dallet, Lempdes, Clermont-Fd sera assurée (actuellement TRANSDOME),
- ▶ deux allers le matin en direction de la place Joseph GARDET, à Cournon et deux retours le soir. (avec une correspondance avec la ligne C qui dessert le Lycée Lafayette, Carnot (gare, lycées, universités), Balainvilliers et la place de Jaude),
- ▶ la possibilité de location de vélos et vélos électriques en longue durée,
- ▶ l'accès au service Moovicity, transport d'adresse à adresse ouvert aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité dont le taux est supérieur ou égal à 80%.

Un service qui pourra évoluer dans le temps :

- ▶ chaque année, au printemps, toutes les communes sont consultées afin de faire connaître leurs besoins et demande d'évolution du service.

L'utilisation :

- ▶ Un ticket T2C ou un abonnement T2C permet l'accès à l'ensemble du réseau.

C'est pour notre commune une véritable opportunité en terme de transports publics et d'attractivité, cette adhésion au SMTC est le fruit de nombreuses demandes et actions de la part de vos élus.



TOUTES LES INFOS
SONT
SUR LE SITE INTERNET
DE LA MAIRIE
www.dallet-63.fr

**Numéro 56
JUILLET 2017**



OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi: 10H00 - 12h00

Mardi: 10H00 - 12h00 / 15H30 - 19H00

Mercredi: 10H00 - 12h00 / 15H30 - 18H00

Jedi: 10H00 - 12h00 / 15H30 - 18H00

Vendredi: 10H00 - 12h00 / 15H30 - 18H00

Samedi: permanence des élus sur RDV

PERMANENCE DU MAIRE

Mardi: 18h30 - 19h00

Samedi: 11h00 - 12h00

sur RDV

3, rue de la Porte du Vent

Tel: 04 73 83 10 18

Fax: 04 73 83 10 94

Mail: mairie.dallet@gmail.com

MAIRIE : NOUVEAUX LOCAUX



Accueil du public

Accès par l'arrière du bâtiment, coté jardin.

Merci de privilégier le stationnement sur le parking de la salle polyvalente.

BIBLIOTHEQUE



Horaires d'été

Du 10/07 au 03/09

Lundi : 17h00 - 19h30

Samedi : 10h00 - 12h30

Contacts : 07 84 23 32 91

dallet_bibliotheque@orange.fr

La bibliothèque sera fermée du 07/08 au 26/08



Entrée de la Mairie par l'arrière du bâtiment

Accessibilité à tous les publics

CHACUN DOIT Y METTRE DU SIEN !!!

La commune de Dallet s'engage vers le Zéro Phyto. Avec l'arrêt de l'utilisation des pesticides, il va falloir s'habituer à voir de plus en plus fréquemment des « mauvaises herbes » sur les bords des routes, des trottoirs... Afin de limiter ces désagréments, la commune a engagé à partir du 10 juillet un nouvel employé chargé du désherbage des trottoirs et du cimetière.

Par contre, ce nouvel agent ne sera en aucun cas chargé du nettoyage des rues.

Chaque rue est votre rue et ces gestes simples sont l'affaire de tous :



La rue n'est pas un cendrier !!

La rue n'est pas un canisite !!



La rue n'est pas une poubelle !!



REGLEMENT PLATEAU SPORTIF

Le plateau sportif est destiné prioritairement aux activités sportives des écoles et du centre de loisirs.

L'utilisation du plateau sportif par les jeunes du village est tolérée dans le respect des conditions suivantes :

- les parents demeurent responsables des agissements de leurs enfants mineurs,
- la commune décline toute responsabilité en cas d'accident ainsi que pour les risques et périls encourus,
- l'accès au plateau sportif est réservé aux écoles pendant les heures de classe et aux activités péri et extrascolaires,

Afin de respecter le voisinage, les jeux sont autorisés de 8h00 à 22h00. En dehors de ces horaires, l'accès au plateau sportif est strictement interdit.

L'utilisation du plateau sportif implique le respect des règles élémentaires de courtoisie et du respect d'autrui (partage de l'espace de jeux).

Les usagers demeurent par ailleurs responsables des dommages et dégradations causés aux installations. Les frais de remise en état resteront à la charge de leurs auteurs ou de leurs représentants.



Manifestations

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
09/10 - 16/17 septembre 2017	Exposition photos	Dallet Sports	Salle des Vijots
9 et 10 septembre 2017	Fête du village	Comité des Fêtes	Bords d'Allier
9 septembre 2017	Forum des associations	Municipalité	Salle des bords d'Allier
23 septembre 2017	Course cycliste - Trophée des grimpeurs	Municipalité	
24 septembre 2017	Virade de l'espoir	Amicale Laïque	Parcours / Salle polyvalente



les WEEK-END
À partir du 2 Juillet
au 27 Août

Terrasse
Espace relaxe

PAILLE COCO
 Au bord de l'Allier à Dallet

SNACK CREPES

GLACES
 Smarties, Tropicale, Pop up, Extrême

RANDEONNONS SOLIDAIRE !



A l'initiative de Dallet Sport et l'Amicale Laïque, la « randonnée solidaire » a été organisée le 1er juillet, en faveur des personnes en situation de handicap. En VTT, jogging ou en marche groupée, l'entraide était au rendez-vous pour « faire un bout de chemin ensemble »... pour le plaisir de tous !!

MUTUELLE DE VILLAGE

Une démarche a été engagée par le CCAS pour mettre en place une mutuelle de village afin de faciliter l'accès aux soins de santé pour tous les habitants. La mutuelle PRECOCIA propose des permanences pour vous permettre de faire une étude comparative et répondre à toutes vos questions.

Les permanences se tiendront au RDC à la Mairie de Dallet (3rue de la Porte du Vent) les jeudis:

5 octobre 2017 de 15h30 à 18h00
 2 et 30 novembre 2017 de 15h30 à 18h00

N'oubliez pas d'apporter vos tableaux de garanties actuelles pour pouvoir comparer !



Environnement

LE COMPOSTAGE UN TAS D'AVANTAGES !



La commune de Dallet s'engage dans la réduction des déchets, en partenariat avec le Syndicat du Bois de l'Aumône. Savez-vous que vous pouvez réduire de 30% votre volume de déchets en valorisant vos déchets verts par le compostage ?

Pour les habitants possédant un jardin, des composteurs sont en vente au SBA pour la modique somme de 38 euros, avec de multiples conseils pour un bon compostage. Pour les habitants ne pouvant ou ne souhaitant pas composter à leur domicile, la commission Environnement souhaite proposer une nouvelle solution : le compostage partagé.

Le compostage partagé c'est quoi ?

Une possibilité de compostage partagé va être proposé aux habitants du bourg avec l'implantation de composteurs mutualisés.

Conseil Municipal des 19 et 30 juin 2017

19 juin 2017

Finances – René LEMERLE, 1^{er} Adjoint aux Finances publiques et à la vie économique

Décision modificative N°1 : Le Conseil municipal a validé la décision modificative N°1 à réaliser sur le budget communal pour prendre en compte des recettes supplémentaires (dotations de l'Etat) pour un montant de 9 659,00 €, cette recette sera affectée à divers postes de dépenses (travaux d'électricité, administratif et prestations liées au déménagement du secrétariat de Mairie).

Subventions : Le Conseil municipal valide la proposition de délibération pour l'attribution des subventions aux associations communales (festival de théâtre, fête de la musique, Téléthon, marche solidaire, fête de fin d'année scolaire, ...).

Personnel – Marie-Thérèse THEVENET, 2^{ème} Adjointe au Personnel

Il est rappelé qu'un agent intervient en milieu scolaire pour initier les enfants à la musique. Le Conseil municipal a approuvé le recrutement d'une personne titulaire du DUMI (Diplôme Universitaire de Musique) pour promouvoir l'éveil musical à l'école de Dallet.

Tarifs Enfance Jeunesse – Claire RIVEAU, Conseillère déléguée à l'Enfance Jeunesse

Le conseil municipal valide :

- * les tarifs des sorties pour les vacances d'été 2017 : piscine de Billom et de Cournon et Acrofun.
- * un tarif général pour les transports liés aux activités extérieures
- * la création d'un tarif cantine propre aux enfants appartenant à un Projet d'Accueil Individualisé, PAI, correspondant à 50% du tarif en vigueur (les familles fournissent le repas),
- * la participation de 15,00 € pour les TAP (sans changement).
- * le montant perçu pour l'activité Djembé — 25,00 € annuel par enfant.

Photocopieurs – René LEMERLE, 1^{er} Adjoint aux Finances publiques et à la vie économique

Sur proposition du 1^{er} Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal valide le réaménagement du contrat de reproduction avec la société Toshiba afin de répondre aux besoins des différents services de la Mairie. Cette renégociation entraîne une diminution du coût annuel et du nombre de machines.

PLU de la Communauté de communes Billom Communauté – Gilles VOLDOIRE, le Maire

La Communauté de communes Billom Communauté a prescrit un Plan Local d'Urbanisme Habitat intercommunal, le projet est dans la phase « Projet d'Aménagement et de Développement Durables, PADD ». Ce document définit les orientations générales (aménagement, équipement, urbanisme, paysage, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, habitat, transports et déplacements, réseaux d'énergie, développement des communications numériques, équipement commercial, développement économique et loisirs). Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

C'est à partir du PADD que s'établiront :

- * le document graphique de zonage, définissant les zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A), naturelles et forestières (N), complétées des autres dispositions graphiques pour l'ensemble de 26 communes de Billom communauté,
- * le règlement écrit,
- * les orientations d'aménagement et de programmation sectorielles ou thématiques (OAP),
- * les orientations et d'actions en matière d'habitat (POA), le Plan Local d'urbanisme vaudra Programme Local de l'Habitat.

Le PADD établit un projet de territoire pour Billom Communauté à l'horizon 2030. Le futur projet de territoire a été décliné en trois piliers : gérer durablement nos patrimoines ; vivre à Billom Communauté et préparer le territoire pour l'avenir.

Après présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) intercommunal, un débat s'engage au sein du Conseil municipal. Ce dernier évoque les pôles relais : les communes de Dallet et Mezel ont engagé une réflexion de fusion de communes. Cette commune nouvelle de 3 500 habitants serait la troisième collectivité territoriale de Billom Communauté et à ce titre pourrait être considérée comme pôle relais.

Vélo-route V70—Signalétique départementale – Gilles VOLDOIRE, le Maire

Le Conseil départemental du Puy de Dôme mène une politique depuis 1996 en faveur des aménagements cyclables, par la mise en œuvre de deux schémas d'itinéraires cyclables (1996 et 2003). Ces réalisations qui répondent à un réel besoin ; un 3^{ème} schéma a été validé lors de la Commission permanente du 9 décembre 2013. Dans ce cadre, un projet de vélo route le long de l'Allier a été inscrit allant de Saint Sylvestre-Pragoulin à Sainte-Florine.

Le Conseil municipal a validé l'implantation de la signalétique sur la commune de Dallet.

30 juin 2017

Election des délégués sénatoriaux — Gilles VOLDOIRE, le Maire

Dans le cadre du renouvellement de la série I des sénateurs, qui interviendra le dimanche 24 septembre 2017, les conseillers municipaux des communes de 1000 à 8999 habitants du Puy de Dôme ont procédé à la désignation de 3 délégués titulaires et 3 de délégués suppléants.

L'unique liste proposée a été élue à 13 voix, et se compose de : René LEMERLE, Marie-Thérèse THEVENET, Michel LENOIR, Yamina KADDOUR, Patrice DEREGARD et Florence JOUVE.

Syndicat Mixte des Transports en Commun, SMTC – Gilles VOLDOIRE, Le Maire

Voir première page

Travaux d'éclairage public – Gilles VOLDOIRE, le Maire

Il a été décidé de faire réaliser par le Syndicat Intercommunal de d'Electricité et de Gaz, SIEG, du Puy de Dôme des travaux d'éclairage public impasse des Œilletts et des Violettes ainsi qu'un complément dans le lotissement Saint Cécile pour un montant total estimé à 9 500,00 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG prend en charge la réalisation des travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe, soit 4 751,09 €.

Finances – René LEMERLE, 1^{er} Adjoint aux Finances publiques et à la vie économique

Le Conseil municipal a validé la décision modificative N°2 à effectuer sur le budget communal pour intégrer les travaux acceptés liés à l'éclairage public pour un montant de 4 751,09 €.

Plan Local d'Urbanisme – Gilles VOLDOIRE, le Maire

L'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dallet a été approuvé en Conseil communautaire de Billom Communauté en date du 28 juin 2017 validant l'ensemble du dossier.

Prochaines étapes : la consultation des partenaires publics associés (durée 3 mois) puis l'enquête publique qui se déroulera dès l'automne 2017.

Ca se passe à Dallet

Bulletin municipal de la commune de Dallet
Place de la Halle 63111 DALLET Tél : 04 73 83 10 18

Directeur de publication :
Gilles VOLDOIRE

Mise en page et impression :

Mairie de Dallet
Photographies :

Mairie de Dallet
Tirages : 650 exemplaires
Dépôt légal : Octobre 2010

Gratuit

